

Questionnaire de Santé "QS - SPORT"

RUPTIER ADRIEN

Durant les douze derniers mois, un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicquée ?

Durant les douze derniers mois, avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?

Durant les douze derniers mois, avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?

Durant les douze derniers mois, avez-vous eu une perte de connaissance ?

Durant les douze derniers mois, si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?

Durant les douze derniers mois, avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?

A ce jour, ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenu durant les 12 derniers mois ?

A ce jour, votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?

A ce jour, pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?

NB: Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié, ou du responsable légal pour un mineur.

Vous avez déclaré répondre NON à chaque question et vous serez éventuellement dispensé de la présentation d'un nouveau certificat médical pour renouveler votre licence

Fait, le 31/07/2021

Dans certaines situations particulières il n'est pas non plus possible d'utiliser l'ancien certificat médical et un nouveau certificat médical datant de moins de 6 mois (Pour les mineurs) ou de moins de 1 an (Pour les majeurs) devra être fourni:

1) Vous demandez une licence de type Athlé Compétition ou Athlé Running ou Athlé Entreprise et vous aviez la saison dernière une licence Athle Santé. Il n'est pas possible d'utiliser l'ancien certificat médical car ces types de licences exigent un certificat particulier portant la mention « pratique de l'athlétisme en compétition ».

2) Si vous êtes Majeur, et que vous avez répondu par oui à au moins une des questions du questionnaire de santé, vous devrez alors fournir un certificat de moins de 6 mois .